

Accès à l'information

M. Nielsen: J'entends toutes sortes de ricanements. Mais il n'y a pas un député qui ait assez de courage pour prendre la parole, pour m'imputer un motif quelconque.

J'offre cela en toute bonne foi, je fais cette suggestion en toute bonne foi. Nous pouvons partir, prendre tous les scrutins nécessaires pour régler la chose lundi prochain, et également tenir lundi prochain le vote de mercredi qui vient. Je sou mets cette proposition en toute bonne foi au leader du gouvernement à la Chambre.

• (1750)

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je voudrais juste préciser notre position. D'après l'entretien que j'ai eu avec le critique de notre parti, j'ai cru comprendre il y a une demi-heure que l'on avait entrepris des démarches pour ramener le nombre de votes à deux au maximum. Nous sommes évidemment prêts à voter puisque la Chambre l'a déjà demandé. Je suis toujours disposé à faire ce que le bon sens me dicte. Votre Honneur n'a sans doute pas oublié que la semaine passée, dans la nuit du lundi au mardi, vers 2 heures du matin environ, j'ai encore demandé que l'on écoute la voix de la raison. Toutefois, sans nous prononcer à ce sujet, nous sommes prêts à voter. Mais si l'on décidait de reporter les votes, cela ne nous ennuerait pas beaucoup.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est à la Chambre. Il y a quelques minutes, je me suis entretenu avec lui et le ministre des Communications (M. Fox) qui est également présent. Il nous a sans aucune équivoque déclaré que son parti ne demanderait pas de scrutins enregistrés à l'occasion d'un vote et qu'il ne voulait pas en fait que les votes soient consignés par écrit pour le moment. Voilà ce qu'il m'a dit et voilà ce qu'il a également dit au ministre des Communications. Comme il se trouve maintenant à la Chambre, je lui demande d'avoir la franchise de le confirmer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour tirer les choses au clair, je voudrais dire que nous n'avons pas l'intention de demander un vote sur les amendements à l'étape du rapport. Voilà sur quoi portait l'entretien que j'ai eu avec le député et le ministre des Communications. Mais, au cours du débat d'intervention, le critique du Nouveau parti démocratique m'a fait savoir que son parti se proposait de demander un vote à l'étape du rapport et, pendant le débat, son parti a affirmé qu'il voterait contre le bill. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a clairement exposé la position de notre parti lorsqu'il s'est entretenu avec moi, ce qui confirme que, comme je l'ai dit dans mon discours, s'il y avait un vote, nous voterons pour le bill. Par conséquent, il semble que nous ayons à voter deux fois. Voilà comment je comprends la situation qui porte effectivement sur les trois votes mentionnés par le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Voilà comment se présente la situation.

Je voudrais ajouter autre chose. Selon un règlement de la Chambre, il doit y avoir un vote à 17 h 45. Il est maintenant

17 h 50 et je suppose que nous devrions procéder au vote. S'il n'y a aucun moyen de faire autrement, je propose que nous votions. Par contre, s'il est possible d'obtenir une dispense, je n'y verrai évidemment aucun inconvénient. Mais nous sommes tenus par le Règlement. Voilà comment se présente la situation.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a confirmé que ce qu'il voulait quand nous nous sommes entendus, c'est qu'il y ait au maximum deux ou trois votes. Il a même mentionné deux votes. Nous sommes tout à fait d'accord. Nous devrions simplement passer au vote puisque nous sommes prêts à nous prononcer dès maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 5 h 45, en conformité de l'ordre adopté le mercredi 23 juin 1982, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du bill.

Le vote porte donc sur la motion n° 1. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion n° 1 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion n° 2. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion n° 2 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre semble avoir décidé que le vote sur la motion n° 3 vaudra aussi pour les motions nos 4 et 5. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte donc sur la motion n° 3 de M. Fox. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

• (1800)

Des voix: Oui.